

Annexe II : Lettre du Ministère de l'Éducation

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ALPHABÉTISATION ET DE LA PROMOTION
DES LANGUES NATIONALES

.....
CABINET

BURKINA FASO
.....
Unité-Progrès - Justice

Ouagadougou, le 18 MAI 2020

ELEMENTS DE REPONSE AUX PREOCCUPATIONS DE HUMAN RIGHTS WATCH SUR LES ATTAQUES VISANT DES ENSEIGNANTS, DES ELEVES ET DES ECOLES AU BURKINA FASO

1. EFFORTS DU GOUVERNEMENT

➤ *Pour la réinscription des élèves affectés*

A la date du 28 février 2020, on a enregistré 50 522 élèves déplacés réinscrits dans les établissements hôtes sur l'ensemble du territoire. Comparé à la situation d'octobre 2019 qui était de 17 705 réinscrits, on note une augmentation de 32 720 élèves.

Du reste, des efforts se poursuivent en vue de la réinscription de l'ensemble des élèves affectés par la crise sécuritaire.

➤ *Pour le soutien psychosocial des victimes*

S'agissant du soutien psychosocial des acteurs affectés (attaqués ou menacés), le MENAPLN est accompagné par les Ministères en charge de l'Action Humanitaire, de la Santé, de la Défense et de la Sécurité ainsi que des ONG et Associations (DRC, HI, Plan International, UNICEF, ...).

De 2017 à 2019, 324 encadreurs pédagogiques, 6742 enseignants de 1504 établissements scolaires ont été formés à l'approche Safe School qui prend en compte le soutien psychosocial.

Pour le cas spécifique des enseignants, il faut noter qu'après le premier soutien psychosocial, généralement les victimes rejoignent leurs familles d'origine ; toute chose qui les éloigne des dispositifs mis en place pour leur accompagnement.

En ce qui concerne les élèves, outre l'appui des psychologues dans certains établissements, le MENAPLN dispose d'un manuel de formation des enseignants à l'appui psychosocial des élèves affectés. Dans ce cadre, des formations ont déjà été données aux enseignants des régions du Centre-Nord, du Nord et du Sahel. Ces formations sont également programmées dans le plan d'action 2020 du MENAPLN.

➤ *Dédommagement des enseignants victimes*

La situation des acteurs de l'éducation victimes d'attaques terroristes en fin avril 2020, se chiffre à deux cent vingt-deux (222). On a enregistré douze (12) cas de décès, des agressions physiques, des incendies de domicile, des destructions et/ou confiscations de biens.

En plus de la solidarité et de l'accompagnement en termes de moyens de subsistance apportés à ces victimes, le MENAPLN a entrepris depuis janvier 2020, la documentation des événements en vue du dédommagement des victimes conformément au décret 2019-0306 PRES/PM/MINEFID/MFPTPS/MATD/MDNAC du 15 avril 2019 portant modalités d'indemnisation de l'agent public ayant subi des préjudices dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions lors d'attaques terroristes.

Le processus de documentation est long parce qu'il requiert de réunir des nombreuses pièces administratives dont l'obtention est rendue difficile par le contexte d'insécurité des régions de résidence des enseignants victimes où certains services de l'administration ne sont plus fonctionnels.

Toutefois, les différents départements impliqués dans le processus collaborent pour que la documentation avance et le processus de dédommagement sera normalement bouclé en cette année 2020.

➤ *Renforcement des capacités d'accueil des établissements hôtes*

Dans l'optique de renforcer les capacités d'accueil des établissements hôtes, le MENAPLN avec l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers, a développé plusieurs actions. Ainsi, 70 salles de classes temporaires ont été créées au Centre-Nord, à l'Est, au Nord et au Sahel, 80 salles de classes ont été louées dans la Boucle du Mouhoun, à l'Est, au Nord et au Sahel, 450 tables-bancs ont été acquis au profit des établissements du Sahel. Au titre des établissements scolaires occupés par les PDI, 67 ont bénéficié d'un appui financier pour la réhabilitation de leurs équipements. Des établissements scolaires endommagés ont également été réhabilités.

En outre, 7 740 kits scolaires ont été distribués aux élèves de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, de l'Est, du Nord et du Sahel.

Au compte du plan d'action 2020, il est prévu la réalisation de classes complémentaires et d'infrastructures WASH, l'acquisition d'équipements et de mobiliers scolaires, de fournitures et de manuels scolaires pour accompagner ces établissements hôtes.

2. COLLECTE DE DONNEES

Depuis le début de la crise, le MENAPLN a mis en place un dispositif de collecte de données sur l'éducation en situation d'urgence. Ainsi, un rapport hebdomadaire est produit sur la situation des établissements fermés, des établissements rouverts ainsi que celle des enseignants et élèves affectés. En outre, un rapport trimestriel rend compte de la situation des élèves déplacés réinscrits et des établissements occupés.



Le dernier rapport en date du 12 mars 2020 fait état de quatorze (14) établissements occupés: douze (12) par les Personnes Déplacées Internes (PDI) et deux (02) par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Tous ces établissements occupés étaient déjà fermés pour raisons d'insécurité.

La situation par région se présente comme suit :

- Centre-Est : 02 ;
- Centre-Nord : 03 dont 02 par les FDS;
- Sahel : 09.

Dans le cadre du suivi-évaluation de la Stratégie de Scolarisation des Elèves des Zones à forts Défis Sécuritaires (SSEZDS) 2019-2024, il est prévu l'élaboration d'un rapport annuel de mise en œuvre.

3. REPONSE AUX ATTAQUES

Les attaques sont généralement signalées par les acteurs à la base, les autorités administratives décentralisées et déconcentrées.

Par ailleurs, les établissements dont le personnel a bénéficié de formation à l'approche Safe School disposent de comités de veille pour le signalement en cas d'attaque aux autorités compétentes.

4. UTILISATION MILITAIRE DES ECOLES

En général, les établissements occupés par les militaires sont des établissements fermés suite à la crise sécuritaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Scolarisation des Elèves des Zones à forts Défis Sécuritaires, il est prévu des cadres de concertation interministériels qui peuvent être exploités pour la diffusion de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et des lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.

En outre, avec l'appui des partenaires, il est envisagé des actions de sensibilisation à l'endroit des acteurs impliqués dans la sécurisation des écoles au cours de l'année 2020.

A moyen et court termes, le MENAPLN prendra attache avec les ministères concernés pour la mise en place d'un comité spécifique pour la sécurisation des écoles.

5. NOMBRE TOTAL D'ECOLES ET DE FERMETURE

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, le MENAPLN compte 20 764 établissements scolaires. A date du 12 mars 2020, on enregistrait 2 512 établissements fermés pour cause d'insécurité. Suite à la crise sanitaire du COVID-19, tous les établissements scolaires et universitaires sont fermés depuis le 16 mars 2020.



Les statistiques sur la situation des écoles fermées sont mouvantes. En effet, pendant que de nouvelles fermetures d'écoles sont constatées, on assiste à la réouverture d'autres, grâce aux efforts de sécurisation, à la résilience des communautés et à la mise en œuvre des actions de la Stratégie de Scolarisation des Elèves des Zones à forts Défis Sécuritaires.

6. COVID-19

Pour réduire la propagation de la maladie à coronavirus dont les premiers cas sont apparus le 9 mars 2020, le Gouvernement a pris plusieurs mesures préventives. Dans le secteur de l'éducation, un plan de riposte pour la continuité éducative dans le contexte du COVID-19 a été élaboré. Ce plan comprend quatre (04) axes qui sont :

- l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) pour la continuité éducative ;
- la reprise des cours pour l'achèvement de l'année scolaire 2019-2020 ;
- l'information, la sensibilisation et la communication ;
- la coordination et le suivi-évaluation.

7. SOUTIEN INTERNATIONAL

Les Partenaires Techniques et Financiers, les ONG et Associations de Développement ont participé au processus d'élaboration de la Stratégie de Scolarisation des Elèves des Zones à forts Défis Sécuritaires. Leurs contributions à la mise en œuvre des activités de réponse aux crises sécuritaire et sanitaire se font à travers le Cadre partenarial et le Cluster Education aux doubles plans technique et financier.

Le Plan d'action triennal de l'Education en Situation d'Urgence (2020-2022) est estimé à soixante neuf milliards sept cent soixante-quatre millions cent soixante-quinze mille (69 764 175 000) F CFA soit cent seize millions deux cent soixante-treize mille six cent vingt-six (116 273 626) dollars US.

En outre, le budget prévisionnel du Plan de riposte à la pandémie du COVID-19 pour la continuité pédagogique s'élève à huit milliards deux cent cinquante-trois millions neuf cent soixante-quinze mille deux cent vingt (8 253 975 220) F CFA.

Au regard des ressources disponibles et des annonces de certains partenaires, les gaps de financement sont estimés à environ 70 % des besoins.

Le Ministre



Pr Stanislas OUARO
Officier de l'Ordre des Palmes académiques